



MRC de
L'Islet

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2019 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

La population de la MRC de L'Islet est informée de l'entrée en vigueur en date du 17 avril 2019 du «*Règlement numéro 02-2019 relatif à la gestion contractuelle*».

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de L'Islet, situé au 34A, rue Fortin à Saint-Jean-Port-Joli.

Donné à Saint-Jean-Port-Joli, ce 17^e jour du mois d'avril 2019.

PATRICK HAMELIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL